n°13 novembre 2026

Journal du Bassin de la Cèze



EN PROFONDEUR

Entretenir durablement la rivière

Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

EDITO du Président

AU FIL DE LA CÈZE, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE



Benoit TRICHOT
Président d'AB Cèze
Maire de Montclus

Initier ce nouveau chapitre à la tête d'AB Cèze, c'est avant tout réaffirmer une passion profonde pour nos vallées et la vie qui les anime.

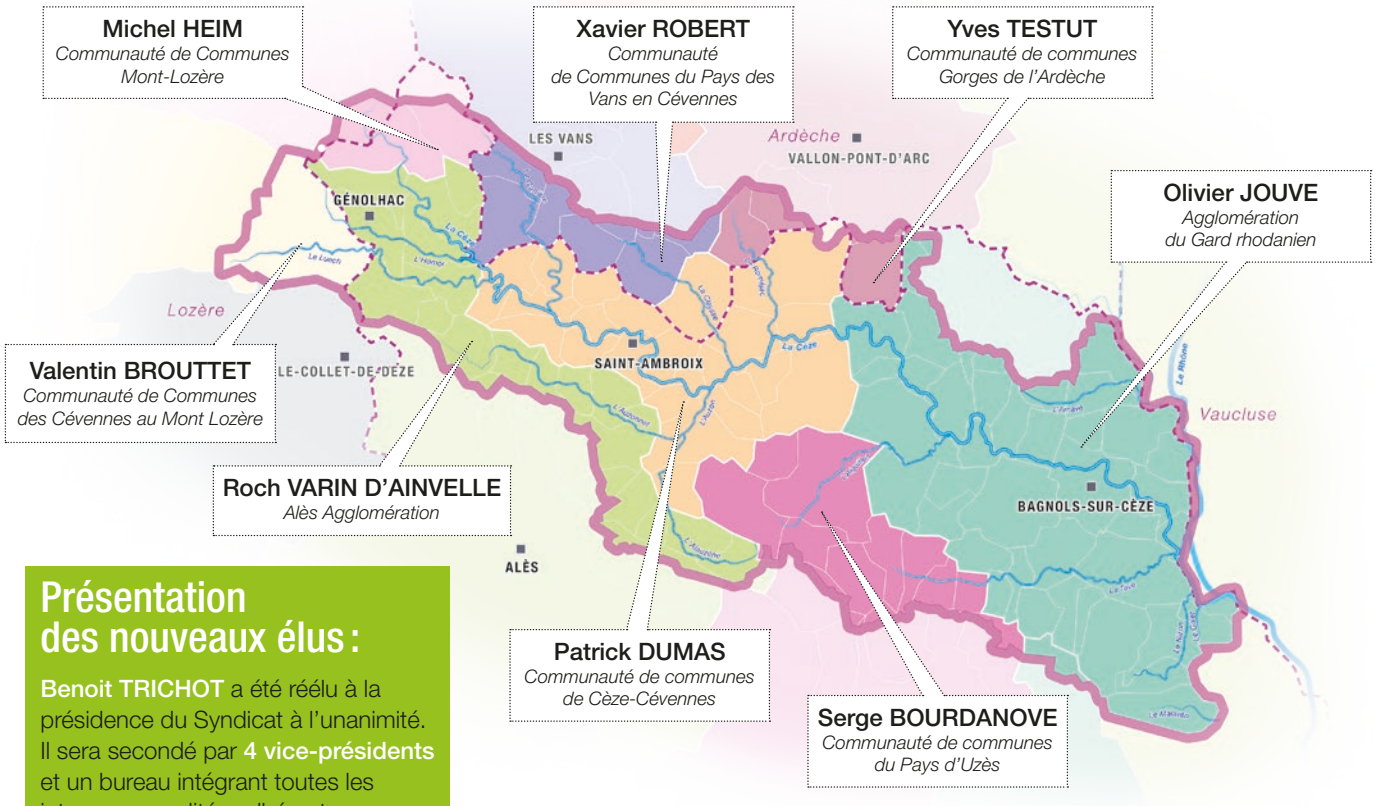
Le cours d'eau façonne nos paysages, cadence nos saisons et forge notre mémoire collective. Mais cet héritage naturel demeure d'une grande fragilité face aux évolutions climatiques.

> *« … cet héritage naturel demeure d'une grande fragilité face aux évolutions climatiques. »*

Posséder une parcelle en bordure de rivière offre un cadre privilégié, mais implique aussi un rôle déterminant. Hors du domaine public, la santé du réseau hydrographique repose directement sur la vigilance des riverains détenteurs de ces terrains.
Chaque geste mesuré, chaque intervention réfléchie sur la végétation riveraine participe à l'équilibre global du bassin. Il ne s'agit ni de déboiser ni de dénaturer le milieu, mais d'adopter une posture de gardien bienveillant : veiller à ce que l'eau s'écoule sans entrave tout en préservant la faune et la flore locales.

Dans cette démarche, AB Cèze demeure un repère à vos côtés pour vous guider, échanger et transmettre les pratiques les plus adaptées à vos parcelles.

Prendre soin de cet environnement précieux est l'affaire de chaque propriétaire riverain. Continuons d'agir ensemble pour sa pérennité.



Présentation des nouveaux élus :

Benoit TRICHOT a été réélu à la présidence du Syndicat à l'unanimité. Il sera secondé par **4 vice-présidents** et un bureau intégrant toutes les intercommunalités adhérentes.

ABC - Journal du Bassin de la Cèze
Éditeur : Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Cèze
Directeur de la publication : Benoit Trichot
Rédaction : Équipe du Syndicat
Conception, exécution, illustrations : Artur Rainho
Impression : SOCOM - imprimé sur papier recyclé

Journal financé par l'Agence de l'Eau et la Région Occitanie

Les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister malgré les contrôles des équipes du Syndicat et de l'agence ne sauraient engager la responsabilité du Syndicat et de l'agence. Si toutefois vous constatez des erreurs, merci de les signaler à la publication.

La sécheresse de l'été 2026

Selon les secteurs du bassin versant :

- **Un déficit de pluviométrie allant de 30 à 70 %**
- **Jusqu'à 60 jours au dessus des 35°C (normale 1991-2020 : 10 à 20 jours)**
- **De fortes chaleurs en mai et septembre**

source : Météofrance

*Sur la **Cèze amont et les affluents** (Homol, Cèze, Ganière), des débits très bas, même les plus bas mesures depuis 2015 pour le Luech.*

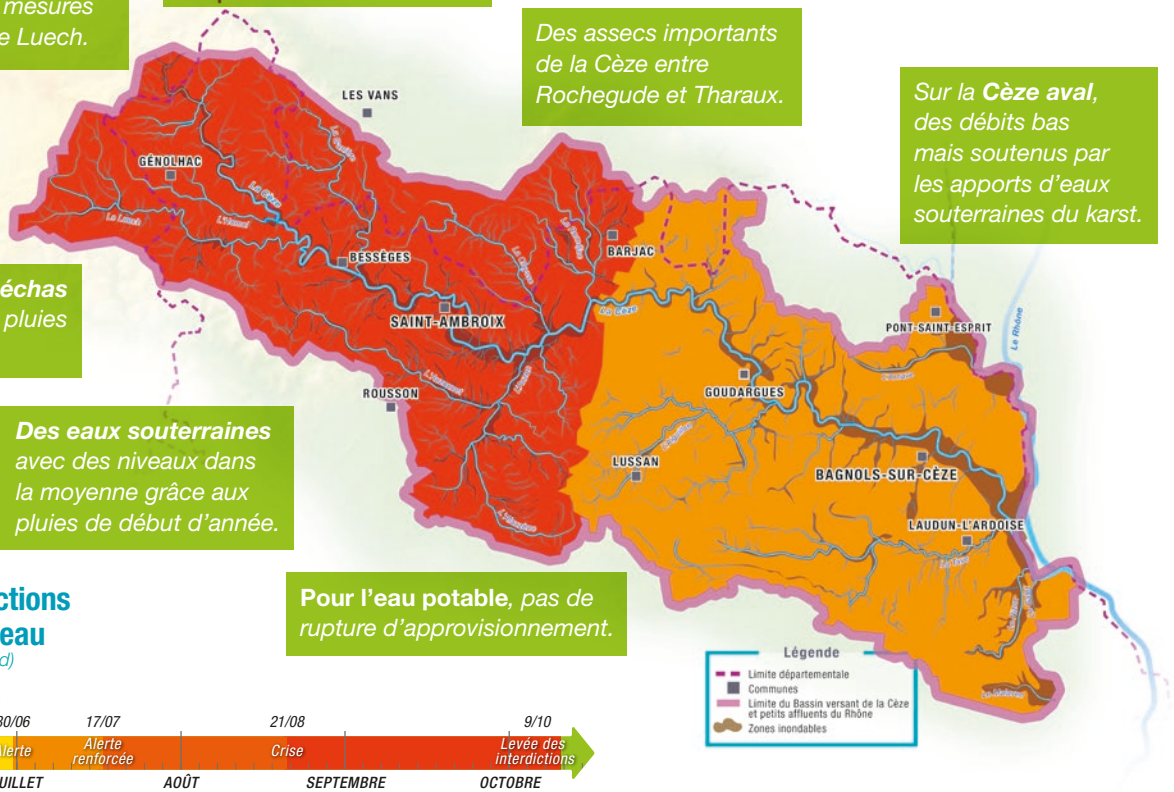
*Sur la **moyenne Cèze**, des débits bas, mais soutenus par le barrage de Sénéchas.*

Des assecs importants de la Cèze entre Rochegude et Tharaux.

*Sur la **Cèze aval**, des débits bas mais soutenus par les apports d'eaux souterraines du karst.*

***Barrage de Sénéchas** rempli grâce aux pluies de début mai.*

***Des eaux souterraines** avec des niveaux dans la moyenne grâce aux pluies de début d'année.*



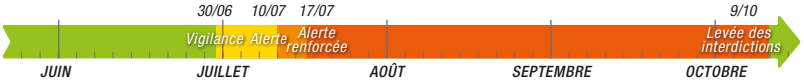
Pour l'eau potable, *pas de rupture d'approvisionnement.*

Niveau de restrictions des usages de l'eau

(arrêté préfectoral du Gard)

SECTEUR : Cèze amont

SECTEUR : Cèze aval





Le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) :

Il rassemble l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin de la Cèze (usagers préleveurs ou non, élus, représentant des services de l'Etat).

Il devra aboutir à un engagement de l'ensemble des usagers de l'eau sur des actions permettant d'atteindre une gestion durable de la ressource.

Ses objectifs :

- Favoriser la sobriété des usagers des ressources en eau,
- Instaurer un dialogue entre les acteurs du territoire,
- Rechercher un équilibre entre les besoins et les ressources disponibles, tout en préservant les milieux aquatiques,
- Améliorer la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.

Comment entretenir durablement son bord de rivière ?



Les gestes recommandés

1 Abattage des arbres dangereux

En berge, couper les arbres vieillissants, sous-cavés ou morts, dont la chute risque de gêner l'écoulement naturel de l'eau.
Penser à conserver la diversité des essences, des hauteurs (arbres, arbustes, plantes) et d'âges.

Il faut conserver des arbres :

- Ils stabilisent les berges
- Ils épurent l'eau
- Ils font de l'ombrage et limitent le réchauffement de l'eau
- Ils abritent de nombreuses espèces

2 Conservation du bois mort

Dans les zones de calme, les arbres tombés le long de la berge ou les amas de bois constituent des caches pour les poissons. On peut les réduire sans les supprimer totalement.

3 Suppression des embâcles

« Bouchons » de bois en travers du lit qui risquent de rompre brutalement en cas de crue.

4 Enlèvement des déchets

Dans les cours d'eau comme sur les berges.

5 Elimination des espèces exotiques envahissantes

Comme la renouée du japon, le buddleia ou arbre à papillons, le bambou…

6 Débroussaillage du fond de lit pour les cours d'eau intermittents (valats, mayres, …)

Dans les zones à risque, cela permet d'éviter l'obstruction du lit par la végétation et favoriser les écoulements.

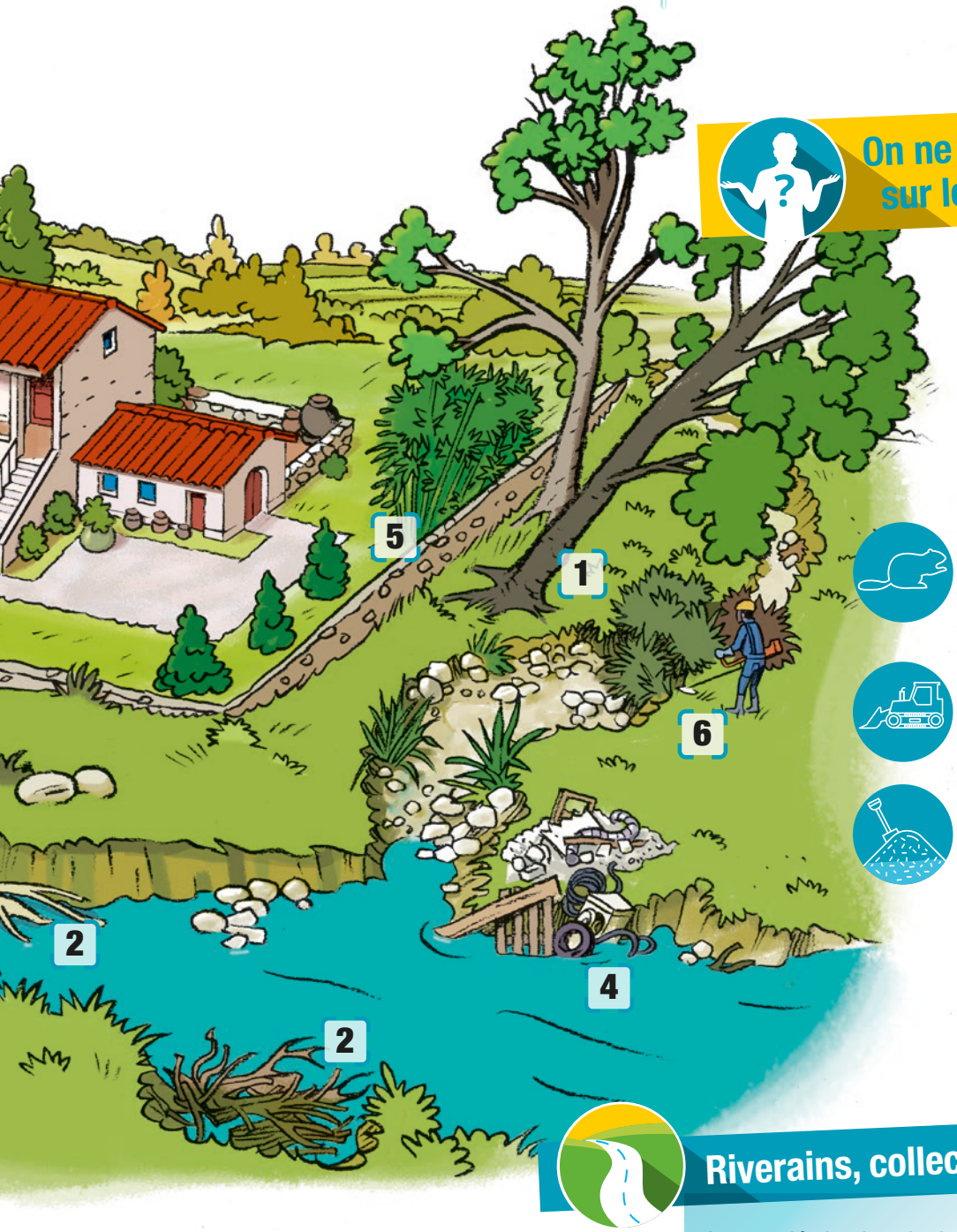
Les gestes à proscrire !

Planter des exotiques

A la place, privilégier la régénération naturelle ou planter des espèces locales.

Jeter les déchets verts

Ils altèrent la qualité de l'eau et génèrent des embâcles.



On ne peut plus rien faire sur les cours d'eau ? FAUX !

Les propriétaires riverains sont responsables de l'entretien des cours d'eau pour assurer un bon écoulement des eaux et son bon état écologique *(art 215-14 du Code de l'environnement)*.
Les travaux d'entretien de la végétation ne nécessitent aucune formalité administrative.

Pour **éviter les effets indésirables sur la faune**, il faut privilégier la période entre le 15 août et le 15 mars pour réaliser ces travaux.

Les **opérations plus lourdes** qui modifient le lit doivent être déclarées à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).
Comme les protections des berges, les travaux dans le lit avec des engins, le déplacement de graviers...

Riverains, collectivités, qui fait quoi ?

Le propriétaire riverain doit entretenir le cours d'eau.
Il lui appartient jusqu'au milieu du lit.

Le Syndicat ABCèze peut intervenir en cas de défaillance du propriétaire et uniquement dans le cadre de l'intérêt général.
Nos objectifs d'intervention :

- Favoriser les écoulements et limiter les apports de bois dans les zones urbanisées,
- Freiner les écoulements et enlever les embâcle des zones de pièges en amont des zones urbanisées,
- Préserver ou améliorer le fonctionnement et la diversité des milieux,
- Lutter contre les espèces envahissantes.

Mettre le feu
Il favorise l'apparition d'espèces envahissantes et fragilise les berges.

Les coupes à blanc
Elles déstabilisent les berges.

La Commission Locale de l'Eau sur le terrain

La Commission Locale de l'Eau (CLE) réunit l'ensemble des acteurs de l'eau du Bassin versant de la Cèze et petits affluents du Rhône

Au monastère de Solan



Les acteurs de l'eau ont pu découvrir les pratiques agroécologiques menées depuis 30 ans et les différentes recherches et expériences en cours sur la gestion de l'eau.

Au barrage de Sénéchas



Les agents du Département ont expliqué aux acteurs de l'eau le fonctionnement du barrage pour l'écrêtement des crues et le soutien d'étiage.

À Pont-Saint-Esprit



Inauguration des travaux de sécurisation des digues

En présence des partenaires financiers (Etat, Région Occitanie, Département du Gard, Agglomération du Gard Rhodanien) et de la Mairie de Pont-Saint-Esprit qui ont rendu ces travaux possibles.

Grâce aux travaux mis en œuvre par ABCèze, ce sont 300 personnes et 130 habitations qui sont maintenant mieux protégées des crues du Rhône.



Sur 19 communes



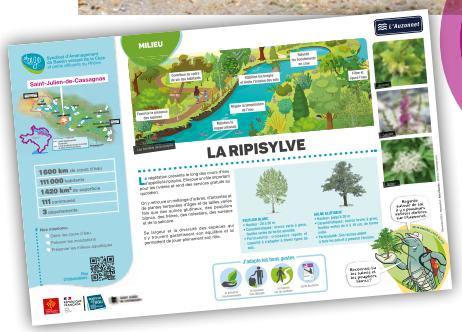
Pose de 23 nouveaux repères de crues

Ils datent le plus haut niveau atteint par le cours d'eau. Ils contribuent à entretenir la **mémoire des crues**. Ils complètent le maillage déjà présent sur l'ensemble du territoire.

Mise en place de panneaux pédagogiques

31 panneaux ont été installés, en partenariat avec les communes. Ils vous permettront de mieux comprendre le fonctionnement de nos rivières : écoulement de l'eau, géologie et nappes souterraines, sécheresse, crues mais aussi la richesse de la faune et de la flore locales.





Au bord de la Cèze, du Luech, de l'Auzonnet et de la Tave

À La Roque-sur-Cèze



Arasement d'une ancienne digue et végétalisation

Les travaux ont permis d'évacuer le remblai, de limiter le contournement de cette ancienne digue et recréer une zone tampon entre la rivière et les terres. Lors des crues, la vitesse d'écoulement sera limitée et les embâcles piégés.

Découverte d'une espèce rare de crapaud

Les plans de gestion pour préserver deux zones humides ont été finalisés avec les communes et le Conservatoire des espaces naturels. Une espèce rare de crapaud a été recensée, pour la première fois sur notre bassin : **le pelobate cultripède**.

À la Bastide d'Engras et Pougnadoresse



Votre bien est-il situé **en zone inondable ?**

Le Syndicat ABCèze vous propose, via le **dispositif ALABRI, un diagnostic** pour réduire la vulnérabilité de votre bien.



Conception et réalisation : Mayane

Ce diagnostic est :

GRATUIT
Le diagnostic est entièrement pris en charge.

PERSONNALISÉ
Le diagnostic et les solutions sont adaptés à votre bien et votre situation.

CONFIDENTIEL
Il ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial et n'est pas transmis aux compagnies d'assurances.

Il préconise des travaux financés

Les mesures préconisées sont subventionnées à 80 %, voire 100 %, par l'État et le Département du Gard.

Contactez MAYANE

Pour toute information, contactez Mayane, (mandaté par le Syndicat ABCèze) au :

07 66 59 85 74

alabriceze@mayane.eu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

QUIZZ Bassin versant de la Cèze

1 Combien de kilomètres de rivière sont gérés par AB Cèze ?
- a *1600*
- b *128*
- c *700*

2 Qu'est-ce qu'un embâcle ?
- a *une accumulation de bois morts ou objets qui gêne l'écoulement d'une rivière*
- b *une crue soudaine*
- c *un port fluvial de plaisance*

3 Quels sont les principaux arbres riverains des cours d'eau (ripisylve) ?
- a *le chêne vert, le pistachier, le laurier*
- b *l'acacia, l'olivier, le cyprès*
- c *le peuplier noir, le saule blanc, le frêne*

4 Qu'est-ce que la CLE ?
- a *la conférence ludique des économistes*
- b *la commission locale de l'eau*
- c *la compagnie des lieux électrifiés*

5 Laquelle de ces rivières n'est pas un affluent de la Cèze ?
- a *la Tave*
- b *le Nizon*
- c *la Claysse*

6 À quelle date s'est produite la crue la plus importante de la Cèze au XXIe siècle ?
- a *2002*
- b *2013*
- c *2018*

7 Combien de communes recouvre le périmètre du Syndicat ABCèze ?
- a *152*
- b *111*
- c *93*

8 Combien de mètres cubes d'eau peuvent être retenus par le barrage de Sénéchas ?
- a *10 millions de mètres cubes*
- b *16 millions de mètres cubes*
- c *25 millions de mètres cubes*

9 Quel est le cours d'eau qui se jette dans le Rhône au sud de Pont-Saint-Esprit ?
- a *l'Ardèche*
- b *l'Aiguillon*
- c *l'Arnave*

10 Combien de digues sont gérées par AB Cèze ?
- a *7*
- b *5*
- c *12*

Réponses

1 : c, 2 : a, 3 : c, 4 : b, 5 : b, 6 : a, 7 : b, 8 : b, 9 : b, 10 : a (Bessèges, Meyrannes, Molières-sur-Cèze, Saint-Ambroix, Goudargues, Codolet, Pont-Saint-Esprit)

À votre avis ?

10 secondes

Avez-vous trouvé ce journal intéressant ?

☐ OUI ☐ NON